

FENOP INFO

Le magazine du monde rural burkinabé

Fédération Nationale des Organisations Paysannes
09 BP 977 Ouagadougou 09 Burkina Faso - Tél : (226) 25 38 26 29
Email : fenop@cenatrin.bf - Site : www.fenop.org

N° 045 de Juillet - Août - Septembre 2021

SOMMAIRE

EDITO : Campagne agricole 2021-2022 : *La peur des paysans.....1*

Sécurisation foncière des exploitations agricoles *: 81 APFR pour les femmes de Yaika.....2-3*

Foncier rural: *Les femmes et les jeunes au cœur de la politique foncière.....4-5*

Accaparement des terres rurales au Burkina : *Les paysans à la recherche de terres cultivables.....6-7*

Bouturage : l'identification des variétés de manioc *..... 8*

Agriculture : *problématique des achats bord champs.....9*

Production de l'oignon hivernale : *une source de revenu pour la femme rurale..... 11*

Semences de riz locales : La FENOP fait approuver à Bama le bon *rendement de deux variétés locales..... 12*


DR

EDITO : CAMPAGNE AGRICOLE 2021-2022, LA PEUR DES PAYSANS

La campagne agricole 2021-2022 sera-t-elle finalement celle des illusions ? Tout semblait pourtant bien parti malgré quelques retards de semis çà et là. Les projections du gouvernement tablaient sur a 5 991 394 tonnes de céréales attendues ! Mais très tôt en septembre, les pluies étaient aux abonnés absents compromettant gravement les résultats de la campagne avec des poches de sècheresse dans une grande partie du territoire. Seules les cultures en maitrise totale de l'eau pourront s'en tirer cette année
Et l'éternelle question se pose encore et encore. Quel avenir pour notre agriculture face aux aléas climatiques? Notre trop grande dépendance de caprices du ciel est notre plus grande faiblesse.

Malgré les politiques agricoles mises en place par le ministère en charge de l'agriculture, les actions des ONG et Organisations Paysannes, le constat est que, les paysans ne tirent pas suffisamment profit de leur travail. Que faire pour s'adapter et améliorer les productions agricoles? Il nous faut continuer l'accroissement des investissements agricoles par l'Etat, la vulgarisation des semences à cycle court, l'intensification des pratiques agro écologiques, la construction à grande échelle des retenues d'eau et des systèmes d'irrigation et l'aménagement des zones de production pourraient, entre autres, pour espérer maitriser un tant soit peu notre destin et notre alimentation ! ■

La rédaction

SÉCURISATION FONCIÈRE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES : 81 APFR POUR LES FEMMES DE YAIKA

Le Samedi 09 octobre 2021 a été un grand jour pour les femmes de YAIKA. Après une année de mise en œuvre du projet : « Accès sécurisé des femmes à la terre » de la FENOP financé par l'ONG SOS FAIM, 81 femmes ont bénéficié d'Attestations de Propriété Foncière Rurale (APFR). La cérémonie de remise des documents a eu lieu dans la salle de la maison des jeunes du village. Cette rencontre a connu la participation des conseillers municipaux du village et du président du Conseil Villageois de Développement (CVD).

La Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP) a pris part à cette cérémonie aux côtés du représentant du Ministère de l'agriculture, des Aménagements hydro-agricole et de la Mécanisation et des représentants de la commune de Boudry dont relève YAIKA.

Avant son allocution, le représentant du président de la FENOP a demandé à l'assemblée d'observer une minute de silence en la mémoire de l'ancien chef du village de YAIKA. Il a, dans son discours, situé le contexte de la mise en œuvre de ce projet qui n'aurait sûrement pas vu le jour sans l'implication personnelle du défunt chef. Il a aussi remercié le conseil municipal pour son accompagnement et son adhésion.

En effet, la commune de Boudry a exonéré les taxes des APFR afin de permettre à plusieurs femmes de bénéficier de cette opportunité. La campagne de sensibilisation et de plaidoyer auprès des époux a permis à plusieurs d'entre eux d'adhérer au projet.

Le représentant du Ministère de l'Agriculture a expliqué aux bénéficiaires l'importance de l'APFR dans le contexte actuel. L'acquisition des APFR par les femmes renforce leur propriété sur les terres qu'elles cultivent. Elle les met



Les femmes et leur maris sont ont participé avec joie à la cérémonie de remise d'APFR



Les responsables de la FENOP et de la commune de Boudry



Le Représentant de la commune de Boudry remettant une APFR

© FENOP



Remise d'APFR à l'ainée des bénéficiaires de YAIKA

à l'abri de toute remise en cause et de conflit. L'APFR permet l'accès à un crédit auprès des institutions de micro finance. L'accès aux crédits devrait permettre aux femmes d'accroître leur production et augmenter leurs revenus. Quelques conseils sur la conservation des APFR ont été donnés aux bénéficiaires. Le clou de la cérémonie a été la remise officielle des attestations aux femmes bénéficiaires par le Coordonnateur de la FENOP et les invités.

La représentante des femmes bénéficiaires a remercié la FENOP pour son accompagnement dans l'obtention des APFR, toute chose qui les sécurise dans le cadre de leur activité de production. Ce document leur permettra de travailler sans aucune crainte d'être chassées de leurs champs.

Cette cérémonie a pris fin avec les mots de reconnaissance et de remerciement du Président du Conseil Villageois de Développement à la FENOP ■

Seydou Konaté pour fenop-info



© FENOP

Photo de famille avec les bénéficiaires des APFR de YAIKA

FONCIER RURAL : Les femmes et les jeunes au cœur de la politique foncière.

Le secteur agricole est le pilier de la croissance économique de nombreux pays Africains. Au Burkina Faso, il représente une part importante du PIB, à savoir 35% (2016). L'agriculture occupe environ 82% de la population active du pays. Les femmes qui représentent 52% de la population du Burkina Faso sont les plus actives en milieu rural. Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°034-2009/AN portant régime foncier rural, les femmes et les jeunes semblent les moins privilégiés car n'ayant aucune légitimité de possession foncière coutumière en milieu rural.

L'Etat, ayant basé la loi sur la reconnaissance des us et coutumes, écarte d'office les femmes mais aussi les jeunes de la possession foncière car la majeure partie de nos pratiques coutumières ne reconnaissent en aucune femme une possession foncière coutumière en milieu rural. Pour remédier à cela, de nombreux projets et programmes ont mené des actions de sensibilisation auprès des chefs de ménages et des autorités coutumières pour permettre aux femmes et aux jeunes d'accéder à la possession foncière rurale. Plusieurs femmes ont pu avoir accès à la possession et à la propriété foncière rurale grâce à l'action des Organisations Non Gouvernementales qui accompagnent le monde rural. C'est le cas de nombreuses femmes et jeunes des villages de la commune de Boudry et de Bama qui ont pu avoir accès à des terres sécurisées par le biais des APFR (Attestation de Possession Foncière Rurale). Ce sont plus de 2000 APFR que les femmes ont obtenu grâce à l'appui des ONG.

La Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP) fait partie de ces organisations qui ont pu accompagner de nombreuses femmes. Elle a dans sa stratégie d'accès au foncier rural pour les femmes et jeunes, sensibiliser et mener des plaidoyers auprès des autorités coutumières.

Cette approche a permis aux hommes de comprendre la nécessité d'octroyer une terre cultivable sécurisée aux femmes et aux jeunes. La FENOP, à la suite de ses échanges avec les hommes, a décidé sur leurs propositions de prendre en charge les 2/3 tiers des coûts de l'APFR pour les femmes. A la suite des populations rurales, la FENOP a échangé avec les communes les sensibilisant ainsi sur les enjeux de l'accès des femmes à une terre



© FENOP

Photo avec les bénéficiaires d'APFR à Bama

agricole cultivable. Pour accompagner les femmes, les conseillers municipaux ont délibéré sur une exonération en leur faveur pour l'établissement de leurs APFR. Cette stratégie a permis à une centaine de femme de bénéficier gracieusement de l'établissement de l'APFR. Sans les interventions des ONG, le nombre de femme ayant accès à une terre agricole sécurisée serait très faible.

Après plus d'une dizaine d'années de mise en œuvre de la loi 034-2009/AN portant régime foncier rural, ce sont environ 5000 APFR qui ont été délivrées aux femmes sur un total de 30 000 APFR attendues.

Pour permettre à de nombreuses femmes d'avoir accès à la propriété foncière en milieu rural, l'Etat devrait mettre en application le DECRET n°2010-405 portant procédure de réalisation des opérations de constatation de possession foncière rurale initiée par les communes. Cela permettra aux communes de mener ces opérations de constatations et de sécuriser les terres cultivables des femmes en grand nombre. Aussi pour renforcer les actions des ONG, les communes pourraient généraliser exonération des taxes liées à la délivrance des APFR pour les femmes ■

Seydou Konaté pour fenop-info

Annonce



ACCAPAREMENT DES TERRES RURALES AU BURKINA : Les paysans à la recherche de terres cultivables !

Le Burkina Faso est un pays à vocation agricole qui compte 11,8 millions d'hectares de terre agricole. Parmi ces 11 millions de terres agricoles 5,7 millions hectares sont des arables, c'est-à-dire destinées à l'agriculture. Les terres arables représentent l'ensemble des terres qui font l'objet de récolte permanente. Dans les années 1960, seulement 29,74 % des terres agricoles étaient exploitées. Selon les perspectives de la Banque mondiale, en 2025, ce sont 43,36% qui seront exploitées.

En procédant à l'adoption des lois pour la réforme agraire et foncière, le gouvernement voulait réduire les conflits fonciers et garantir les investissements en les sécurisant à travers des documents fonciers. La sécurisation des terres agricoles devrait permettre d'avoir accès au crédit et accroitre les investissements en milieu rural. Ce qui a permis de sécuriser 35 000 hectares de terres agricoles à travers des APFR. Cependant, la sécurisation des terres agricoles par le biais des APFR et la reconnaissance de celle-ci comme un droits de fait a créé d'énorme difficultés chez les paysans péri-urbains et des communes rurales à proximité des grands centres comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Pour les paysans qui sont dans ces grands centres urbains, ils vivent un énorme calvaire. De nombreuses terres agricoles sont transformées en zone d'habitation. Il n'est pas rare de voir en période hivernale de nombreux terrains à usage d'habitation se transformés en champs de fortune. En plein centre des affaires, à savoir Ouaga 2000, des champs poussent sur des terrains ou le béton n'a pas encore pris place. Cette situation se ressent encore plus dans la zone péri-urbaine des centres urbains que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ou des champs de maïs et de mil poussent sur des centaines d'hectares. Toutes les communes autour de la ville de Ouagadougou commencent à connaitre ce phénomène de paysans sans terre car des centaines d'hectares de terres agricoles ont été acquises par des sociétés immobilières.

Avec l'avènement de la promotion immobilière, on a vu le nombre de sociétés immobilières passer de 15 à 254 en moins de dix ans. Elles ont acheté des milliers de terres agricoles pour créer des cités ou vendre des parcelles d'habitation. Ces terres sont acquises auprès des propriétaires terriens, qui au début, vendaient des terres non exploitées ou prêtées à des exploitants. De nombreux exploitants se retrouvaient alors sans terre et venaient dans les grandes villes pour exercer de petits boulots. Ses petits



Photo d'illustration : Mouvement de protestation des populations de Saaba contre la mauvaise gestion foncière par l'actuel conseil municipal en Août 2021

exploitants sans terre attendaient la saison hivernale pour cultiver les terres d'habitation non mise en valeur.

Maintenant, un autre phénomène a vu le jour. Les possesseurs se sont érigés en société immobilière et avec l'aide de certains géomètres parcellisent les terres et les mettent en vente.
Cela a créé un marché foncier ou le coût des terres agricoles varie de 2 000 000 à 3 000 000 de francs CFA l'hectare. Ce phénomène crée de nombreux problèmes. Il réduit les espaces cultivables et favorisent la création de zone de "ghetto". Pour freiner ces pertes de terres cultivables, l'Etat devrait interdire l'accaparement des terres agricoles en refusant la transformation des terres à vocation agricoles à d'autres fins ■

Seydou Konaté pour fenop-info

Qu'est-ce que l'accaparement des terres ?
Pour le ROPPA, l'accaparement est une notion beaucoup plus large. Cela renvoie à toute forme de transfert (cession, vente, location, emprunt) de terres à un opérateur national ou étranger qui a une influence sur la sécurité foncière des exploitations familiales, quelles que soient les superficies concernées. La taille n'est pas un critère fondamental : un accaparement de 5 ha en Guinée Bissau, en Gambie ou au Bénin, qui sont des pays où la disponibilité des terres agricoles est très réduite, et où les populations sont très denses, peut provoquer de grands dommages. Nous n'en faisons pas non plus une question de nationalité : nous parlons d'accaparement par des opérateurs nationaux aussi. Il y a aussi un débat sur les productions visées par l'accaparement. Au ROPPA nous disons que ce n'est pas lié au type de production. Que ce soit pour produire de l'alimentation, (du mil, du riz…) ou bien du jatropha on peut parler d'accaparement. L'accaparement renvoie à cette idée que quelqu'un s'approprie un bien qui ne lui appartient pas.
source : www.inter-reseaux.org

BOUTURAGE : l'identification des variétés de manioc

Les producteurs de manioc au Burkina Faso ont été outillés dans l'identification variétale par le programme de développement de l'agriculture (PDA). C'est une activité qui s'est tenue en septembre dernier en pleine campagne hivernale. Grace à cette nouvelle compétence acquise, les acteurs du secteur de la production se professionnalisent davantage. Toute chose qui augure un bel avenir pour la filière manioc.



Formation théorique

© FENOP



Formation praique

Avant la formation en identification variétale, il était difficile pour les producteurs burkinabè de citer les différentes variétés de manioc qu'on retrouve sur leur sol. Généralement, ils savent que le plant de manioc se caractérise par du bois blanc « kalagbè» ou du bois rouge « kalawoule ».

Il y avait véritablement une difficulté. Car pour professionnaliser le secteur, il faut bien que les producteurs maitrisent les variétés. Surtout qu'il est censé y avoir des semenciers du manioc.

À ce jour les producteurs possèdent un catalogue dans lequel sont recensées treize variétés disponibles au Burkina Faso. C'est un document qui a été produit par le PDA et l'INERA. Ainsi, l'on distingue les variétés un (V1) jusqu'à six (V6) qui sont d'origine nigériane adoptées par l'INERA ; des variétés d'origine ivoirienne que sont la Bocou 5, la Yavo, la Bonoa, et la Chaire jaune. Enfin, la variété kalagbè et la variété locale Santidougou du Burkina.

Au regard des questions de sécurité alimentaire, la promotion est beaucoup plus accentuée sur la (V5) qui donne les meilleurs résultats dans la transformation du manioc en attieké. Aussi cette variété offre les rendements les plus élevés à l'hectare, environ soixante tonnes (60t/ha), ce qui est économiquement très rentable ■

Gérard Sanou pour fenop info



Photo de famille en fin de formation

AGRICULTURE : problématique des achats bord champs, Il faut nécessairement vendre le manioc au kilogramme.

Le samedi 10 octobre 2021, les leaders des coopératives de production de manioc des villages de Doufiguisso, Panamasso et Santidougou dans la province du Houet, ont initié un cadre de concertation. Au cours de la rencontre, il s'est agi de poser clairement la problématique de l'achat bord champ du manioc. À l'unanimité les responsables des différentes coopératives ont reconnu que les pratiques actuelles du marché ne sont pas profitables aux producteurs d'ou une nécessité impérieuse d'aller vers la vente du manioc au kilogramme.

Selon Kaled Sanou qui produit le manioc depuis une vingtaine d'années, le sac de 50kg de manioc est acheté à tout au plus 2500 FCFA. Alors que si l'on met ce sac sur une bascule, il pèse environ 80 kg. Du coup, la perte pour le producteur tourne autour de 20 à 30 kg chaque fois qu'il vend un sac de 50 kg. C'est pareil pour le chargement du tricycle dont le poids total reste méconnu, qui se vend cependant à 25 000 FCFA souvent largement en deçà. Officiellement le chargement de la bâchée fait 2,5 tonnes et coute 125 000 FCFA.

Mais il arrive que ce chargement dépasse le poids indiqué, ou ne l'atteigne pas. Le constat est que les prix chutent d'un producteur à un autre.
Tous les producteurs des villages de Doufiguisso, Panamasso et Santidougou rencontrent les mêmes difficultés pendant la vente du manioc. Ainsi à l'unanimité ils ont décidé d'étudier sérieusement la question de la vente des tubercules au kilogramme. Comme cela se fait déjà à Oradora et Toussiana toujours dans la région des Hauts-Bassins.



(Ph DR) Illustration de manioc vendu en bord champ

En réalité, la vente au kilogramme, si elle est bénéfique pour le producteur, elle l'est également pour l'acheteur. Car avec les méthodes actuelles, les pertes peuvent être enregistrées des deux côtés. Et mieux, l'acheteur pourra être désormais exigeant sur la qualité. Les producteurs en sont conscients, raison pour laquelle, ils lancent l'appel à tout partenaire qui peut les encadrer afin d'améliorer la qualité et le rendement des productions ■

Gérard Sanou pour fenop info



FICHE TECHNIQUE

PRODUCTION DE L'OIGNON HIVERNALE : une source de revenu pour la femme rurale.

Introduction et synthèse Amadou Kientega;
Source : www.agricultureaucameroun.net

L'oignon est une plante bi-annuelle cultivée sous irrigation, pour ses bulbes et ses feuilles. La plante produit à maturité un bulbe de forme ronde/épaisse ou aplatie, de couleur généralement violette ou blanche. La production de l'oignon est considérée comme une activité secondaire après les cultures pluviales. Il existe aussi des variétés de semences hivernales spécialement cultivées en saison pluvieuse. Comment cultiver l'oignon hivernal ?

La filière oignon est une activité porteuse au Burkina Faso mais la chaîne de valeur oignon se caractérise par la concentration de la production et la commercialisation sur une courte période de l'année (la saison sèche), le reste de l'année étant une période morte du point de vue production. Depuis quelques années une nouvelle variété d'oignon hivernal la "Préma 178" introduite au Burkina par la société Burkina Primeur et bien d'autres variétés font la fierté des producteurs et surtout productrices qui de plus en plus investissent dans sa production.

Nombreux sont des jeunes et femmes qui veulent entreprendre dans la filière mais sont confrontées à des problèmes récurrents d'accès aux semences, de conservation et de commercialisation de leurs productions après la récolte.

Pourtant, l'oignon hivernal est une bonne opportunité de soutien aux producteurs (trices) pour générer des revenus en période de soudure mais aussi pour améliorer l'alimentation de la famille. Pour aider à se lancer dans cette spéculation, nous avons concocter quelques techniques de production.

1. Préparation du sol

Commencer la préparation du sol environ 1 mois avant la date présumée pour la mise en place définitive. Les activités à réalisées ensuite sont :

- **Défrichage et nettoyage** : défricher le site, entasser et brûler localement les branchages;
- **Labour :** labourer en formant des planches et en veillant à ce que la profondeur de labour ou la hauteur des planches soit d'environ 15 à 30 cm. ***Remarque :*** Si la terre n'est pas bien remiée, les bulbe auront du mal à se former. Si le sol est trop humide, les bulbes peuvent pourrir.

2. Les semis

Il y a trois modes de semis de l'oignon :

- Le semis direct, le semis en pépinière, et le semis à partir des bulbilles (petits oignons) récoltées, conservées et ensuite replantées.

NB : éviter de cultiver l'oignon sur une parcelle qui vient de recevoir l'oignon. Le meilleur précédent cultural est une céréale.

Quelques variétés d'oignon disponibles

Il existe plusieurs variété d'oignon hivernal : La "Préma 178", le violet de Galmi, le Texas Grano, Red Créole, etc.

3. Pépinière

Les plantes qui passent par la pépinière arrivent à maturité légèrement plus tôt que celles qui ont été mises en place directement. Les opérations à effectuer pour la mise en place de la pépinière sont :

- Confection de casiers dont la largeur est comprise entre 1,2 et 1,5 m. cette largeur est de 2,5 m et la hauteur de 10 à 15 cm;
- Apport de fumier (bouse de chèvre, mouton ou bœuf) bien décomposé auquel on peut y ajouter 2 kg/are (100 m^2 ou 10 m x 10 m) d'engrais.

Le séjour en pépinière est de 4 à 6 semaines. Le semis en pépinière se fait soit à la volée, soit en ligne. S'il est fait en ligne (ce qui est préférable), il faut semer dans des microsillons parallèles, distantes de 5 cm, tracés à l'aide d'un bâton de

la taille d'un bic, et à une profondeur de 1 cm. Recouvrir de sable ou de terre fine et tasser fermement. Arroser 1 fois/jour.
Il faut environ 5 g de semences pour une surface de 1m^2. Or, il faut une surface de pépinière de 100 m^2 pour ensemencer 1 ha d'oignons, soit 500g de semences à l'origine.
Cinq semaines plus tard, les bulbilles seront prêtes à être repiquées en champ. La quantité de bulbilles qu'il faut pour 1 ha d'oignons est de 3 à 5 kg.

4. Repiquage
Procéder au repiquage après environ un mois de séjour en pépinière, quand le plant a déjà 10 à 15 cm. Pour repiquer :
- Arroser abondamment les casiers avant de procéder à l'extraction des plants;
- Eviter de casser les feuilles ou d'écraser les plants;
- Exposer ensuite les plants au soleil pendant quelques temps;
- Au cas où la pépinière est loin du champ, arranger les plants dans un carton, les couvrir avec un sac de jute mouillé;

Il est parfois nécessaire d'arroser les casiers en pépinière avant d'arracher les plants;
- Un ombrage est nécessaire pour diminuer l'évapotranspiration des jeunes plants (perte d'eau pendant les heures chaudes). Supprimer l'ombrage progressivement 10 à 14 jours après le semis.

Quelle est la densité de semis ?
500 000 à 700 000 plants/ha. Cette densité est obtenue avec les écartements suivants :
- Lignes jumelées distantes de 15 cm sur les billons;
- Espacement entre 2 plants : 10 cm;
- Billons espacés de 40 cm

5. Entretien
- Irriguer une fois/semaine s'il y a un besoin d'apport en eau. Il est parfois préférable de faire une irrigation tous les quatre jours;
- Désherber chaque fois que cela s'avère nécessaire car le feuillage de l'oignon couvre mal le sol. Faire attention de blesser les bulbes au cours du désherbage.
- Arrêter l'irrigation ou l'arrosage environ 80 à 90 jours après le repiquage, ou 115 à 120 jours après le semis direct.

6. Fertilisation
Il faut surtout un apport de 200 kg/ha avant que les bulbes ne commencent à se former. Les apports d'urée augmentent les rendements mais les bulbes produits ne se conservent pas longtemps.

7. Protection phytosanitaire
En cas d'attaque de champignons, les feuilles présentent des tâches blanches ou jaunes. Traiter avec des produits phytosanitaires.
Dans tous les cas, assurez-vous d'abord que la pépinière a été bien protégée contre les maladies.

8. Récolte
Récolter entre 3 mois à 3 mois et demi après le repiquage, quand les feuilles jaunissent ou quand les feuilles se courbent au niveau du collet. Il faut arrêter l'irrigation environ 10 à 15 jours avant la récolte.
Comment récolter ?
- Soulever le bulbe de terre;
- Après la sortie de terre, laisser les bulbes se ressuyer;
- Couper les feuilles à 2 cm au dessus du bulbe;
- Conserver les bulbes dans un endroit aéré;
- Ne pas blesser le bulbe, évité de faire de gros tas (risque de chocs);
- Ne pas couvrir les tas;
- Stocker sous un arbre ou sous un hangar

Quels sont les rendements ?
10 à 20 t en moyenne à l'ha en milieu paysan
Ces rendements peuvent, dans des conditions de bonne conduite de la culture et avec des variétés meilleures, atteindre 40 à 70 t/ha.

9. Conservation
Les oignons se conservent dans un local sec, aéré, et en couches superposées. Il faut effectuer des passages réguliers pour éliminer les bulbes pourries ou détériorées;
La durée de conservation varie entre 4 à 8 mois selon les variétés. En conservation artisanale, on peut atteindre 5 à 6 mois. ■

Brève

SEMENCES DE RIZ LOCALES DU BURKINA FASO : La FENOP fait approuver à Bama, le bon rendement des variétés locales de riz (Misseni, produit à Banfora et à Sindou)

Le 18 septembre 2021, la coopérative Sinignassigui de Bama a procédé à une visite commentée sur les parcelles de semences traditionnelles de riz avec une vingtaine de productrices, de producteurs, d'un représentant de la FENOP (Mr Berthé Lancina) et d'un observateur (INERA).



La variété venue de Sindou a un cycle peu long par rapport à celle de Banfora mais très prometteuse en rendement



La variété venue de Banfora a un cycle de 69 jours après repicage

© FENOP

Ce fut l'occasion de voir de visu l'impact de la fumure, les effets des cendres issues de l'étuvage sur la toxicité ferreuse, mais surtout les potentialités des semences traditionnelles en terme de productivité au vu de l'état végétatif très promoteur. Merci à la FENOP pour son accompagnement et sa noble mission de préservation et promotion de nos semences traditionnelles et locales.

Nous avons mis deux parcelles à comparaison pour tester deux semences dont une, venant de Munyu à Banfora (misseni), et l'autre de Sindou.

60 jours après repiquage, le premier constat est que la variété de semence de riz de la coopérative Munyu a déjà fini son épiaison. A la même période, on constate que la variété de Sindou, était en début d'épiaison. Mais toutes les deux variétés avaient une bonne croissance et une grande hauteur en taille. A ce jour les perspectives sont impeccables, vu la physionomie (cycle et rendement). Les prochaines étapes sont: visite commentée, carré de rendement, récolte, test de dégustation, baptême (nom local), mise en place d'un dispositif d'appropriation de ces semences par les riziculteurs de la plaine de Bama en général et des femmes en particulier ■

Mahamadi Ouedraogo pour fenop info

FENOP INFO

Trimestriel d'informations

Directeur de publication
Lancina BERTHE

Coordinateur général
Issouf SANOU

Appui technique
Amadou KIENTEGA
Abdoul Salam Zongo
Thierry U. NABYOURE
Abdoulaye TAO